



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2015

Etaient présents : Mmes Roselyne Charreyron, Valérie Chazot, Marie Gaillard (présente à partir de 20 h 30), Christiane Martignon, Sarah Perrier, Suzanne Sagnes, Denise Vallat, Eliane Wauquiez-Motte, MM. Daniel Agin, André Arnaud, Olivier Balme, Jean-Marc Brottes, Jean-Claude Bernard, Didier Crouzet, Jean-Michel Eyraud, Hervé Routier, Frédéric Roux, André Viallon

Excusés : Mme Annie Chaudier (pouvoir à Mme Eliane Wauquiez-Motte)
Mme Marie Gaillard (pouvoir à Mme Denise Vallat) jusqu'à 20 h 30
Mme Nicole Vérilhac (pouvoir à Mme Suzanne Sagnes)
M. Didier Maneval (pouvoir à M. André Viallon)
M. Philippe Dubois (pouvoir à M. André Arnaud)
M. Joël Ferrier (pouvoir à Mme Christiane Martignon)

■ Administration de l'assemblée délibérante

- a) Election du secrétaire de séance.
Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.

- b) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 10 juin 2015.
Mme le maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter sur le compte rendu du 10 juin 2015.
Aucune observation n'étant faite, compte rendu est adopté à la majorité (21 pour et 2 abstentions : Daniel Agin & Frédéric Roux ayant récemment intégré le conseil)).

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux d'ajouter, un point à l'ordre du jour de la présente séance
« Enfouissement des réseaux télécoms : chemin des Jonquilles ».

Vote à l'unanimité

■ Remplacement des conseillers démissionnaires dans les différentes commissions

Par suite des démissions de M. Bernard Cheynel, Mme Marie-Claude Montel et M. Michel Petit, les membres du Conseil municipal doivent valider leur remplacement au sein des commissions municipales suivantes :

- Commission Économie - Finances : Hervé Routier remplace Bernard Cheynel.
- Commission Urbanisme - Projets : Frédéric Roux remplace Bernard Cheynel.
- Commission d'appel d'offres : Hervé Routier remplace Bernard Cheynel (membre suppléant).
- Commission Sports - Handicap : Daniel Agin remplace Marie-Claude Montel.
- Commission Environnement : Christiane Martignon remplace Michel Petit.

Les membres étant désignés par le Conseil municipal, ils pourront désormais assister aux différentes commissions.

Daniel Agin demande si les remplaçants pourront être présents à d'autres commissions. Mme le maire ne souhaite pas étendre le nombre de personnes présentes à chacune des commissions. Toutefois une sollicitation pourra intervenir.

Vote à l'unanimité

■ Marchés publics

a) Extension du club-House du golf

Désignation des entreprises pour l'extension du club-house du golf. Mme le maire remet à chaque membre du conseil municipal présent, le rapport d'analyse des offres établi par l'économiste le cabinet BMV.

Les propositions sont analysées par corps d'état.

Après ouverture des plis et analyse des offres de la Commission d'appel d'offres le 22 juin 2015, madame le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

NOM	Montant HT	Montant TTC
Lot 2 – Démolitions		
EGBTP Peyrard	8 700,00 €	10 440,00 €
Lot 3 - Maçonnerie		
EGBTP Peyrard	114 773,31 €	137 727,97 €
Lot 4 – Charpente bois		
Guilhot – Mazet-Saint-Voy	75 361,45 €	90 433,74 €
Lot 5 – Couverture Zinc		
Guilhot – Mazet-Saint-Voy	72 247,31 €	86 696,77 €
Lot 6 – Bardage bois		
Guilhot – Mazet-Saint-Voy	69 166,80 €	83 000,16 €
Lot 7 – Serrurerie		
Métallerie de l'Arzon	4 680,00 €	5 616,00 €
Lot 8 – Menuiserie extérieure aluminium		
Chapuis – le Puy-en-Velay	41 512,00 €	49 814,40 €
Lot 9 – Menuiserie intérieure		
Guilhot – Mazet-Saint-Voy	65 441,58 €	78 529,90 €
Lot 10 – Plâtrerie peinture		
Bâti & Déco – Le Puy-en-Velay	68 252,50 €	81 903,00 €
Lot 11 – Assainissement, option filtre plante de roseaux		
Jardins et paysages du Haut-Lignon	18 151,62 €	21 781,94 €
Lot 12 – Carrelage – Sols souples		
Norbert Jouve – Yssingaux	40 944,50 €	49 533,40 €
Lot 13 – Ascenseur		
Auvergne ascenseurs – Saint-Germain-Laprade	15 256,64 €	18 307,97 €
Lot 14 – Abords-VRD		
Rousset – Le Chambon-sur-Lignon	24 645,50 €	29 574,60 €
Lot 15 – Electricité-chauffage-VMC		
Brenas SARL – Brives-Charensac	74 500,00 €	89 400,00 €
Lot 16 – Plomberie-Sanitaire		
Michel Crouzet – Saint-Agrève	25 035,62 €	30 042,74 €

Marie Gaillard absente en début de conseil municipal participe au vote à partir du lot n° 11.

Didier Crouzet, conseiller municipal intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote.

Vote à l'unanimité

b) Place de la Fontaine

Désignation des entreprises pour la construction des WC publics et de l'espace culturel. Mme le maire remet à chaque membre du conseil municipal présent, le rapport d'analyse des offres établi par l'économiste le cabinet Poncet.

Les propositions sont analysées par corps d'état.

Après ouverture des plis et analyse des offres de la Commission d'appel d'offres le 22 juin 2015 et le 16 juillet 2015, madame le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

NOM	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 – Démolitions, terrassements généraux, gros œuvre		
EGBTP Peyrard	102 715,57 €	123 258,68 €
Lot 2 - Etanchéité		
Auvergne Construction	Rhône-Alpes 6 256, 48	7 507,77 €
Lot 3 – Serrurerie-Métallerie		
Métallerie de l'Arzon	56 738,00 €	68 085,60 €
Lot 4 – Aménagements Intérieurs Sanitaires		
MPS	55 200,00 €	66 240,00 €
Lot 5 – Electricité courants forts		
Laurent Valla	6 368,00 €	7 641,60 €
Lot 6 – Réseaux extérieurs		
Rousset TP	17 240,00 €	20 688,00 €
Lot 7 – Aménagements extérieurs		
Rousset TP	21 573,230 €	25 893,96

Vote à l'unanimité

Daniel Agin demande s'il peut consulter les plans du permis de construire du golf et de la place de la Fontaine. La réponse est positive.

Frédéric Roux demande quels sont les critères environnementaux retenus. Une réponse sera faite.

c) Rue de la Grande Fontaine

Désignation de l'entreprise pour la réfection des réseaux AEP-EP-EU et réseaux de la rue de la Grande Fontaine. Mme le maire remet à chaque membre du conseil municipal présent, le rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'études CETI.

Après ouverture des plis et analyse des offres, le classement des entreprises est le suivant :

1. Groupement Rousset-Bouchardon pour un montant de 115 096,00 € HT ;
2. Christian Faurie pour un montant de 125 401,50 € HT ;
3. Gras TP pour un montant de 129 461,00 € HT ;
4. SRDTP pour un montant de 158 257,50 € HT.

La Commission d'appel d'offres a retenu le groupement Rousset-Bouchardon qui a proposé l'offre économiquement la plus intéressante.

Madame le Maire demande aux Conseillers d'approuver le choix de la Commission d'appel d'offres.

Vote à l'unanimité

d) Chaufferie bois

Désignation des entreprises pour l'exploitation de la chaufferie bois. Mme le maire remet à chaque membre du conseil municipal présent, le rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'études SF2E.

Après ouverture des plis et analyse des offres, le classement des entreprises est le suivant :

1. DALKIA pour un montant de 465 922,29 € HT sur la durée du contrat, soit 5 ans ;
2. Hervé Thermique pour un montant de 438 478,33 € HT sur la durée du contrat soit 5 ans ;

La Commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise Dalkia qui a obtenu le meilleur classement par rapport à la valeur technique.

Madame le Maire demande aux Conseillers d'approuver le choix de la Commission d'appel d'offres.

Vote à l'unanimité

Une proposition de visite de la chaufferie bois a été faite par Dalkia aux membres du conseil municipal.

Après discussions, il est décidé de reporter cette visite au mois d'octobre au lieu et place du mois d'août.

A cette date, l'installation sera en période de chauffe.

e) Travaux de voirie 2015

Désignation de l'entreprise pour la réfection de la voirie à l'automne 2015. Mme le maire remet à chaque membre du conseil municipal présent, le rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'études CETI. Après ouverture des plis et analyse des offres, le classement des entreprises est le suivant :

1. Éts Colas pour un montant de 68 954,58 € HT ;
2. Éts Eurovia pour un montant de 91 767,98 € HT.

La Commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise Colas qui a proposé l'offre économiquement la plus intéressante.

Madame le Maire demande aux Conseillers d'approuver le choix de la Commission d'appel d'offres.

Vote à l'unanimité

■ Finances

a) Modification du taux pour un emprunt de 500 000 €

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération n° 28/2015 du 13 avril 2015, a autorisé un emprunt de 500 000,00 € (350 000 € pour le budget principal de la Commune et 150 000 € pour le budget annexe de l'assainissement)

Madame le maire ajoute que le taux de 1,69 % n'a pas été confirmé par la banque.

Madame le maire indique que le Crédit Agricole a fait une nouvelle proposition avec un taux figé à 2,08 % pour une durée de 15 ans.

Madame le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer le présent contrat d'emprunt au taux de 2,08 %.

Vote à la majorité (18 pour et 5 contre : Mme Christiane Martignon, MM. Daniel Agin, Joël Ferrier, Hervé Routier et Frédéric Roux)

■ Demande de subvention pour les travaux de réfection des réseaux AEP, EP, EU – rue de la Grande Fontaine

Madame le maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que la commune va réaliser la réfection des réseaux AEP, EP, EU – rue de la Grande Fontaine.

Le montant de cette opération s'élève 123 546,00 € HT. Madame le maire souligne que des subventions sont possibles auprès du Département de la Haute-Loire et de l'agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	115 096,00 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne et Département de la Haute-Loire (55 %)	67 972,00€
Honoraires	8 490,00 €	Fonds propres Commune	55 614,00 €
Total	123 586,00 €	Total	123 586,00 €

Madame le maire demande au conseil d'approuver le plan de financement et de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès du département de la Haute-Loire et de l'agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Vote à l'unanimité

■ Personnel communal : modification de l'indice de rémunération et de l'IEMP de M. Matthieu Russier

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que, par délibération n° 30/2015 du 13 avril 2015, le Conseil municipal a augmenté le temps de travail hebdomadaire de M. Matthieu Russier à 21 heures et qu'il est rémunéré sur le grade de rédacteur (catégorie B – échelon 3).

Madame le Maire propose d'augmenter M. Matthieu Russier au grade de rédacteur (catégorie B – échelon 5) et de lui attribuer une IEMP au coefficient 3 proratisée selon son temps de travail.

Il s'agit d'une augmentation de 100 € brut.

Vote à l'unanimité

■ CCAS

a) Remplacement d'un conseiller démissionnaire au CCAS

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient, suite à la démission de Mme Marie Claude Montel de la remplacer au sein du CCAS.

Madame le maire propose la candidature de M. Frédéric Roux.

Vote à l'unanimité

b) Suppression du versement d'un tiers du produit de la vente des concessions funéraires au CCAS

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal que le produit des ventes des concessions au cimetière est réparti actuellement à raison de 2/3 à la commune et 1/3 au CCAS suivant l'ordonnance du 6 décembre 1843.

Madame le maire précise que la loi du 21 février 1996 permet d'affecter la totalité des produits perçus, à l'occasion de la vente de concessions funéraires, au budget de la commune.

Madame le maire explique que le versement d'une partie des recettes au CCAS ne se justifie plus puisque son budget est équilibré par une subvention de la commune.

Vote à l'unanimité

■ Délégation de service public pour les marchés forains

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que la convention avec M. Paul Rico concernant la délégation de service public pour les marchés forains est arrivée à échéance le 31 décembre 2014.

Madame le maire précise que le placier assure la gestion des marchés hebdomadaires, occasionnels, placement des camions magasins et spectacles forains.

Madame le maire propose de reconduire M. Paul Rico pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2015. Le montant de la redevance s'élève à 5 800,00 € pour l'année 2015 et sera revalorisé pour les années ultérieures par délibération du conseil municipal.

Vote à l'unanimité

■ Adhésion de la communauté de communes du Haut-Lignon au Syndicat de Gestion des Eaux du Velay pour la gestion du SPANC

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'elle a reçu un courrier du Président de la communauté de communes du Haut-Lignon (CCHL) afin de l'autoriser à adhérer au Syndicat de Gestion des Eaux du Velay pour la gestion du SPANC.

Vote à l'unanimité

■ Réseaux éclairage public et basse tension

a) Travaux d'éclairage public à la Suchère

Madame le maire expose aux membres de l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'éclairage public à la Suchère.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDEHL) auquel la commune a transféré la compétence éclairage public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 1 756,88 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SDEHL peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune, une participation de 55 %, soit :

$$1\,756,88\text{ €} \times 55\% = 966,28\text{ €}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Vote à l'unanimité

b) Restructuration Basse tension à la Suchère

Madame le maire expose aux membres de l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de prévoir la restructuration Basse Tension à la Suchère.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDEHL).

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 8 712,40 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SDEHL peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune, une participation de 30 %, correspondant au Génie Civil, soit :

$$8\,712,40\text{ €} \times 30\% = 2\,613,72\text{ €}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Vote à l'unanimité

c) Travaux d'éclairage public rue de la Grande Fontaine

Madame le maire expose aux membres de l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'éclairage public rue de la Grande Fontaine.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDEHL) auquel la commune a transféré la compétence éclairage public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 19 623,12 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SDEHL peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune, une participation de 55 %, soit :

$$19\,623,12\text{ €} \times 55\% = 10\,792,72\text{ €}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Vote à l'unanimité

d) Enfouissement des réseaux télécoms rue de la Grande Fontaine

Madame le maire expose aux membres de l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'enfouissement des réseaux télécoms rue de la Grande Fontaine.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec France Télécom et le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDEHL).

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 12 466,50 € TTC.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SDEHL peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune, une participation de 100 % du montant de la dépense TTC.

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Vote à l'unanimité

e) Enfouissement des réseaux télécoms chemin des Jonquilles

Madame le maire expose aux membres de l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'enfouissement des réseaux télécoms chemin des Jonquilles.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec Orange et le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDEHL).

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 4 845,24 € TTC.

Le SDEHL peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera, auprès de la commune, une participation de :

$$4\,845,24\text{ €} - (190\text{ m} \times 8\text{ €}) = 3\,325,25\text{ €}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Vote à l'unanimité

■ Questions diverses

a) Cabaret Terezin

Suite à la représentation qui est intervenue le 29 mai 2015 au temple du Chambon, Madame le maire indique aux membres du conseil municipal le coût de cette manifestation :

Dépenses : 4 813 € - Recettes : 3 419 € = 1 394 € à la charge de la commune.

b) Dépenses de fonctionnement

Madame le maire remet à chaque membre du conseil municipal présent, le détail du compte 011 « charges à caractère général ».

Madame le maire indique qu'une réponse sera faite aux différentes demandes.

c) Salle Bastianou

Les travaux de la salle Bastianou sont terminés. La subvention votée par le conseil municipal sera versée prochainement.

La séance est levée à 21 h 30.

◇◇◇◇◇◇